



Obtenir un délai pour vendre ma maison moi-même et non aux enchères

Par **calimumu**, le **05/04/2011** à **12:19**

Bonjour,

Je vous explique en quelques mots notre situation.

Suite au décès de sa première femme, mon mari s'est endetté. Il a obtenu un rachat de crédit, mais avec des mensualités vraiment trop élevées. Je n'ai pas osé intervenir car nous nous connaissions à peine... Toujours est-il que ce que je craignais est arrivé : il ne peut plus rembourser. La banque en question a rejeté le dossier de sur-endettement. Nous avons eu 2 fois 3 mois de répit afin de la vendre nous-même... mais ça ne suffit pas. Nous sommes reconvoqués le 17 mai. Là sera certainement ordonné la vente aux enchères. Notre maison vaut 220 000 euros. Leur mise à prix est de dérisoire et même avec un peu de chance, cela ne couvrira pas toutes les dettes. Résultat : plus de toit, encore des dettes, impossible de se loger.... il nous faudrait un compromis de vente, ce qui arrêterait momentanément la procédure. Mais le temps joue contre nous. Est-il possible d'obtenir encore plus de temps ? Comment faire ?? Je suis désespérée et je n'en dors plus.... Aidez-moi s'il vous plait ...
Merci pour vos conseils

Par **vanceslas**, le **10/04/2011** à **11:24**

la mise à prix sera à hauteur des dettes les enchères pourront bien sûr grimper mais comme vous le dites cela ne couvrira peut être pas les dettes
si votre maison vaut 220000 euros voyez avec une agence et vendez à un prix cassé mais qui couvrira vos dettes et qui peut être vous laissera un petit bénéfice, ne vous entêtez pas même si il est difficile de vendre une maison par exemple 170000 euros alors qu'elle en vaut

220000 mais si celà vous sort de l'embarras n'hésitez pas . Bon courage

Par **calimumu**, le **11/04/2011** à **10:09**

merci pour votre réponse. C'est mon intention, je vais carrément casser le prix. Encore merci